

ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE PARIS
APEI 75

Siège social : 85, Rue La Fayette
75009 – PARIS
N° Siren : 784 412 744

RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2019
EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

**ASSOCIATION LES PAPILLONS BLANCS DE PARIS
APEI 75**

Siège social : 85, Rue La Fayette
75009 PARIS

N° Siren 784 412 744

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Aux membres de l'Association

Opinion

Jégard Créatis

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LES PAPILLONS BLANCS DE PARIS – APEI 75, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 25 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note sur les événements postérieur à la clôture de l'annexe des comptes annuels concernant la crise sanitaire liée au covid-19.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

Nos travaux ont porté notamment sur le contrôle des fonds associatifs et des fonds dédiés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres de l'Association

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'Association sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au COVID-19, le Conseil d'administration nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication lors de la réunion de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 juin 2020.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay-sous-Bois, le 22 septembre 2020

Jégard Créatis
Le Commissaire aux Comptes

Léo JEGARD & ASSOCIES
Représenté par

Cécile LE BAGOUSSE,
Associée



COMPTES ANNUELS



Bilan Actif

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/12/2019	Net au 31/12/2018
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	5 679	5 679		
Autres immobilisations incorporelles (1)	728 970	720 205	8 765	15 927
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 927 755		1 927 755	1 008 624
Constructions	6 230 190	1 448 925	4 781 265	2 177 801
Installations techniques, matériels et outillages industriels				3 093
Autres immobilisations corporelles	828 524	575 621	252 903	458 305
Immobilisations grévées de droit				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				3 335
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 762		1 762	1 762
Prêts				
Autres immobilisations financières (2)	5 375		5 375	72 108
TOTAL I	9 728 255	2 750 430	6 977 825	3 740 954
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	114 560	46 500	68 060	21 166
Autres Créances	18 725		18 725	27 852
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	847 458		847 458	1 194 894
Charges constatés d'avance (3)	17 998		17 998	71 585
TOTAL II	998 741	46 500	952 241	1 315 496
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	10 726 995	2 796 930	7 930 065	5 056 450

Bilan Passif

	au 31/12/2019	au 31/12/2018
FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres		
-Fonds associatifs sans droit de reprise	3 587 116	3 587 116
-Ecart de réévaluation		
-Réserves	797 228	921 831
-Report à nouveau	-864 870	-967 249
-Résultat de l'exercice	3 560 460	6 913
Autres fonds associatifs		
Fonds associatifs avec droit de reprise		48 907
-Apports		
-Legs et donations		
-Autres fonds associatifs		
-Résultat sous contrôle de tiers financeurs		48 907
Ecarts de réévaluation		
Subventions d'investissement (sur biens non renouvelables)	217 412	338 203
Provisions réglementées		176 471
Droits des propriétaires (Commodat)		
Total I	7 297 345	4 112 192
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	683	117 803
Provisions pour charges	9 078	58 188
Total II	9 761	175 991
FONDS DEDIES		
Fonds dédiés sur subventions fonctionnement	3 000	3 000
Fonds dédiés sur autres ressources	89 102	124 416
Total III	92 102	127 416
DETTES (1)		
Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	343 171	266 666
Emprunts et dettes financières diverses	19 285	18 907
Avances et acomptes reçus		
Dettes fournisseurs	31 791	78 894
Dettes fiscales et sociales	116 547	262 718
Dettes sur immobilisations		13 666
Autres dettes	64	
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	20 000	
Total IV	530 858	640 850
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	7 930 065	5 056 450
1) Dont à plus d'un an	37 391	
Dont à moins d'un an	493 467	315 621
2) Dont concours bancaire courants et soldes créditeurs de banques	298 329	266 666

Compte de Résultat

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		
Ventes de marchandises	25 047	24 593
Production vendue de biens et services	558 678	455 812
Montant net du chiffre d'affaires	583 726	480 405
Production stockée		
Production immobilisée		
Dotations et produits de tarification		1 525 095
Subventions d'exploitation	20 221	36 012
Reprises sur provisions et transferts de charges	11 621	10 207
Dons	102 870	136 848
Cotisations	61 513	64 274
Autres produits	23 753	39 135
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	803 704	2 291 975
CHARGES D'EXPLOITATION (2)		
Achats de marchandises	19 314	24 679
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières	1 563	733
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés	12 899	36 248
Charges externes (3) (4)	358 173	705 798
Impôts et taxes	21 128	120 452
Salaires et traitements	154 860	778 354
Charges sociales	68 510	377 893
Subventions accordées par l'association		7 000
Dotations aux amortissements et provisions		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	199 669	199 656
- Sur immobilisations : dotations aux provisions		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions	46 500	
- Sur risques et charges : dotations aux provisions		38 300
Autres charges	6 858	8 999
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	889 477	2 298 111
RESULTAT D'EXPLOITATION	-85 773	-6 136
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	-92	-188
- Excédent ou déficit transféré		
- Déficit ou excédent transféré	92	188
PRODUITS FINANCIERS		
Produits nets sur cessions VMP		2
Autres produits financiers	609	808
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	609	811
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	453	
Charges nettes sur cessions VMP		
Autres charges financières		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES	453	
RESULTAT FINANCIER	156	811
RESULTAT COURANT	-85 709	-5 513

Compte de Résultat (suite)

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opération de gestion	3 657 641	
Sur opération en capital	19 027	52 513
Reprises sur provisions et transfert de charges		25 500
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 676 668	78 013
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opération de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 676 668	78 013
Participation des salariés au résultat		
Impôts sur les bénéfices	65 814	64 712
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	35 315	14 141
Engagements à réaliser sur ressources affectées		15 016
Total des Produits	4 516 295	2 384 941
Total des Charges	955 835	2 378 028
EXCEDENT OU DEFICIT	3 560 460	6 913
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Ressources		
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Emplois		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations		
Personnel bénévole		
Total		



Annexe



Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

L'année 2019 a été marquée par les éléments suivants :

- Présentation des comptes de l'association sans le CAMSP :
 - L'opération de reprise de l'activité du CAMSP (unique établissement des Papillons Blancs de Paris) a été faite au 1er janvier 2019 à la suite du transfert de l'autorisation accordée par l'ARS-IDF à l'association les Jours Heureux ;
- Fin du bail à construction du Foyer de Nanterre :
 - L'association récupère la pleine propriété de l'ensemble immobilier à usage de foyer d'hébergement situé au 44 Rue Horace Vernet – 92000 Nanterre.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : LES PAPILLONS BLANCS DE PARIS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019, dont le total est de 7 930 065 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 3 560 460 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2019 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Engagements donnés et reçus

Aucun engagement donné ou reçu à la clôture de l'exercice.

Rémunération des dirigeants

Au titre de l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, nous signalons que les trois plus hauts dirigeants ne perçoivent aucune rémunération ni aucun avantage en nature au titre des fonctions qu'ils exercent au sein du Bureau et/ou du Conseil d'Administration de l'Association.

Règles et méthodes comptables

Honoraires des Commissaires aux comptes

Le montant des honoraires du Commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 5.000 €.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2016-07 du 04 novembre 2016
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

La pandémie COVID-19 est considérée comme un événement de l'année 2020 dans la mesure où les premières mesures ont été prises à partir du 14 mars 2020.

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de l'association ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si la pandémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques sur l'activité, les revenus et les coûts pourraient se matérialiser.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé**Tableau des immobilisations**

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 679			5 679
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	735 864		6 894	728 970
Immobilisations incorporelles	741 543		6 894	734 649
- Terrains	1 008 624	919 132		1 927 755
- Constructions sur sol propre	2 043 012	2 738 510		4 781 522
- Constructions sur sol d'autrui	1 162 158			1 162 158
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	286 510			286 510
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 236		36 236	
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 641 876	4 087	989 167	656 795
- Matériel de transport	20 744		20 744	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	355 447	5 445	196 206	164 687
- Emballages récupérables et divers	7 043			7 043
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	3 335		3 334	
Immobilisations corporelles	6 564 983	3 667 174	1 245 687	8 986 469
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	1 762			1 762
- Prêts et autres immobilisations financières	72 108		66 734	5 375
Immobilisations financières	73 871		66 734	7 137
ACTIF IMMOBILISE	7 380 396	3 667 174	1 319 314	9 728 255

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	5 679			5 679
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	719 937	7 162	6 894	720 205
Immobilisations incorporelles	725 616	7 162	6 894	725 884
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	526 029	101 206		627 235
- Constructions sur sol d'autrui	761 635	28 110		789 744
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	26 216	5 730		31 946
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	33 143		33 143	
- Installations générales, agencements aménagement divers	1 244 898	48 934	871 715	422 117
- Matériel de transport	6 315		6 315	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	308 882	8 429	170 615	146 697
- Emballages récupérables et divers	6 709	99		6 808
Immobilisations corporelles	2 913 827	192 508	1 081 788	2 024 547
ACTIF IMMOBILISE	3 639 442	199 670	1 088 681	2 750 430

Notes sur le bilan

Actif circulant**Etat des créances**

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 156 657 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	5 375		5 375
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	114 560	114 560	
Autres	18 725	18 725	
Charges constatées d'avance	17 998	17 998	
Total	156 657	151 282	5 375
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENT FACT.A ETABLIR	114 560
PRODUITS A RECEVOIR	6 478
Total	121 038

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges	176 471		166 230		9 761
Litiges	683				683
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	87 300		87 300		
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions	46 324		37 246		9 078
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	41 684		41 684		
Total	175 991		166 230		9 761

Notes sur le bilan

Dettes**Etat des dettes**

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 530 858 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	298 329	298 329		
- à plus de 1 an à l'origine	44 841	44 841		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	19 285	19 285		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 791	31 791		
Dettes fiscales et sociales	116 547	116 547		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64	64		
Produits constatés d'avance	20 000	20 000		
Total	530 858	530 858		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	50 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	5 159			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
CHARGES A PAYER FAC N PA	31 791
PROVISION CONGES PAYES	10 212
CHARGES PROV. CONGES PAY	5 472
ETAT CHARGES A PAYER	4 000
Total	51 476

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES COMPTABILISE AVA	17 998		
Total	17 998		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	20 000		
Total	20 000		

Notes sur le bilan

Exercice du 01/01/2019
au 31/12/2019

Tableau de suivi des fonds associatifs

LIBELLE	Solde au début de l'exercice A	Augmentation B	Diminution C	Solde à la fin de l'exercice D=A+B-C
Fonds Associatifs sans droit de reprise				
- Fonds statutaires	350 440			350 440
- Subventions d'investissements non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisé	3 088 095			3 088 095
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	148 581			148 581
Réserves règlementées	87 605		87 605	
Autres Réserves	834 226		36 998	797 228
Report à nouveau	-967 249		-102 379	-864 870
Résultat de l'exercice	6 913	3 560 460	6 913	3 560 460
Fonds Associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissements sur biens renouvelables				
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	48 907		48 907	
- Subventions d'investissements sur biens non renouvelables	338 204		120 792	217 412
Provisions réglementées	176 471		176 471	
TOTAL	4 112 192	3 560 460	375 307	7 297 344

Notes sur le bilan

Tableau de suivi des fonds dédiés

Ressources	Montant initial de la subvention	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (reprise en 7894)	Engagement à réaliser sur nouvelle affectation (dotations en 6894)	Nouvelle affectation des fonds dédiés	Solde des dépenses non engagées en fin d'exercice
		A	B	C	D	E
Autour d'une scène						
Actions en faveur des Personnes Handicapées	87 737	87 737	17 756			69 981
Fonds dédiés : Actions de communication	45 100	16 504				16 504
Subvention Section Paris 7/8e	3 000	3 000				3 000
Actions Groupe de Paroles		4 076	2 560			1 516
Course des Héros		16 099	14 998			1 101
TOTAL	135 837	127 416	35 314	0	0	92 102

Compte d'emploi des ressources

EMPLOIS DE L'EXERCICE	EMPLOIS 2019	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019	RESSOURCES DE L'EXERCICE	RESSOURCES 2019	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées en 2019
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début		
I - MISSIONS SOCIALES	534 569	99 620	I - RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC	99 620	99 620
1.1 Réalisées en France	534 569	99 620	1.1. Dons et Legs collectés.		
- Actions réalisées directement	529 769	94 820	Dons manuels non affectés	98 370	98 370
- Versements à d'autres organismes agissant en France	4 800	4 800	Dons manuels affectés	-	-
1.2 Réalisées à l'étranger	-	-	Legs et autres libéralités non affectés	1 250	1 250
- Actions réalisées directement	-	-	Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes.	-	-	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public.		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	19 730	-	2 - AUTRES FONDS PRIVES	4 500	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	19 730		3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	20 221	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés.			Fonds publics français	20 221	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et d'autres concours publics			Fonds publics européens		
			Autres fonds publics		
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	355 037		4 - AUTRES PRODUITS	4 356 640	
I. TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	909 335		I. TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	4 480 980	
II. DOTATIONS AUX PROVISIONS	46 500		II. REPRISES DES PROVISIONS	35 315	
III. ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES	-		III. REPORT DES RESSOURCES AFFECTEES NON UTILISEES EXERCICES ANTERIEURS		
			IV. VARIATION DES FONDS DEDES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC		
IV. EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	3 560 460		V-INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V. TOTAL GENERAL	4 516 295		VI-TOTAL GENERAL	4 516 295	99 620
VI. Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public.					
VII. Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public.					
VIII. Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		99 620	VII-Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		99 620
			SOLDE DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN FIN D'EXERCICE		
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Mise à disposition de personnel		
Frais de recherche de fonds			Personnel bénévole		
Frais de fonctionnement et autres charges					
TOTAL			TOTAL		

Notes sur le bilan**Annexe au tableau du compte d'emploi des ressources**

Conformément à l'article 4 de la loi n° 91.772 du 7 août 1991 le Compte d'Emploi des Ressources est établi en adéquation avec les rubriques correspondantes du compte de résultat.

L'Association fait appel à la générosité du public depuis l'exercice 2008.
Les ressources sur l'exercice représentent 99 620 € contre 125 350 € en N-1.

Le coût des missions sociales est constitué d'une part des frais directs engagés (subventions et aides versées) et d'autre part des frais indirects que sont les services extérieurs et charges du personnel affecté à la réalisation des dites missions, sachant que l'association a des activités autres que les missions sociales objet des ressources collectées auprès du public.

Les frais de recherches de dons sont constitués de 50 % du total des frais de communications engagés sur l'exercice.

La méthodologie d'élaboration du Compte d'Emploi annuel des Ressources (CER) qui intègre l'ensemble des charges et produits de l'exercice a été la suivante :

Colonne 1 – Emplois

Les charges de l'exercice soit 909 335 € sont ventilées dans les rubriques :

- Missions sociales à hauteur de 534 569 €
- Frais de recherche de fonds à hauteur de 19 730 €
- Frais de fonctionnement à hauteur de 355 037 €

Colonne 2 – Ressources

Les produits de l'exercice soit 4 480 980 € sont ventilés dans les rubriques :

- Ressources collectées auprès du public pour 99 620 € :
 - dons manuels non affectés : 98 370 €
 - Legs : 1 250 €

Colonne 3 – Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées en 2019

- Missions sociales financées par la générosité du public
 - Actions réalisées directement par l'association : 94 820 €
 - Versement de subventions à des associations, aides aux familles, dépenses rattachées à des dons perçus valorisés pour : 4 800 €

Fonds dédiés :

Les ressources externes obtenues des dons, des legs ou via des subventions, affectées à des projets précis et non encore utilisées conformément à l'engagement pris à l'égard des financeurs, sont portées en fin d'exercice au passif du bilan au poste « Fonds dédiés ».

Au compte de résultat sont enregistrés :

- en charges dans le poste « Engagements à réaliser sur ressources affectées », les dons et legs reçus dans l'exercice et non utilisés à la clôture ;
- en produits dans le poste « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs », la reprise des sommes inscrites en fonds dédiés, au fur et à mesure que les dépenses relatives aux projets sont engagées.